

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ETHIQUE EXTRA-  
MUNICIPALE  
2024**

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20241205-2024-12-05-30-DE  
Date de réception préfecture : 18/12/2024



# SOMMAIRE

- Travaux de la commission du 8 avril 2024
- Travaux de la commission du 27 juin 2024
- Travaux de la commission du 17 octobre 2024

# COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE DU 8 AVRIL 2024

- **A- PRESENTATION DES REGLES DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL**

Lors de la séance du 8 avril 2024, il a été présenté les règles de publicité et de mise en concurrence sur le domaine privé communal.

Le principe est posé par l'ordonnance du 19 avril 2017 sur l'obligation de mesures de publicité pour la délivrance de certaines autorisations d'occupation du domaine public.

En revanche du Conseil d'Etat, ce dernier a jugé qu'il ne résultait ni des directives de l'Union européenne ni de sa jurisprudence, une obligation de mise en concurrence des autorisations d'occupation du domaine privé des personnes publiques permettant une exploitation commerciale.

## COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE DU 8 AVRIL 2024

- **b- PROPOSITION SUR LES CONDITIONS D'EXPRESSION DANS LES TRIBUNES MENSUELLES DU MAGAZINE MUNICIPAL**

Lors d'un Conseil municipal, Monsieur Massou avait demandé de revoir l'espace accordé aux élus d'opposition dans la tribune du magazine municipal. C'est pourquoi, Monsieur PERICARD, Président de la commission éthique extra-municipale, s'est saisie de cette question et a proposé aux membres de la commission un débat sur les conditions d'expression dans les tribunes mensuelles du magazine municipal lors des séances du 18 octobre 2023 et du 8 avril 2024, afin de favoriser l'expression des groupes d'opposition.

Ainsi, lors de la séance du 17 octobre 2024, la commission éthique extra-municipale a rendu un avis favorable en accordant une page entière réservée aux membres de l'opposition, avec une répartition égalitaire de 880 signes pour chaque groupe politique d'opposition.

## COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE DU 27 JUIN 2024

- **b-Présentation d'associations ayant bénéficié pour la première fois du versement d'une subvention en 2024**

Cinq associations ont été reçues par la commission éthique extra-municipale à savoir :

-l'**association de parents pour l'insertion des jeunes de Villeneuve-la-Garenne** : créé fin juin 2022, elle est spécialisée dans le secteur de la parentalité, des projets portés par les établissements, propose des sorties parents-enfantes en partenariat avec la cité des sciences

-l'**association Belle étoile** : elle a pour objet d'accompagner les jeunes vers la réussite personnelle et scolaire par des actions d'ouvertures scolaires, culturelles, sociales et économiques qui visent l'épanouissement de la jeunesse. Réduire les inégalités scolaires, culture.

-l'**association Culturelle de la Redoute** : créé en 1974, l'association s'est développée jusqu'en 2001. Il a été proposé de fêter les 50 ans. Cet événement a eu deux actions: redynamiser le quartier pour repartir sur un projet et rassembler.

-l'**association Amigos** : elle a vocation à développer la pratique du football en loisirs ou en compétition et notamment à se servir du sport comme tremplin pour amener vers la culture.

-l'**association Chaye Yo** : créé en 2006, il s'agit d'un groupe de folklore antillais (danseurs + musiciens représentants 50 bénévoles), adhérents à plusieurs carnaval Paris, Sarcelles, Rotherdam...



## COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE DU 17 OCTOBRE 2024

- **c-Présentation d'associations ayant bénéficié pour la première fois le versement d'une subvention en 2024**

Lors de la séance du 17 octobre 2024, six associations ont été reçues par la commission. Il s'agit des associations suivantes:

- CFC-Chemin de fer des Chanteraines** : créé en 1984, 1984, elle assure l'exploitation de la ligne et la maintenance du matériel roulant, dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine.
- Fait d'Or** : créé en 2022, elle a vocation à développer des projets de soutien aux familles, la fête du quartier, développer du lien générationnel, proposer des séjours.
- Les héros**: créé en 2016, l'association propose des activités sportives de fitness et de musculation, adaptées aux personnes en situation de handicap
- VLG Foot 92**: créé en 2020, elle propose une activité de foot pour les Villénois
- VLG Futsal** : créé en 2022, l'association a une équipe première départementale. Elle a créé une académie pour les plus jeunes. Elle organise des stages de vacances, des activités pédagogiques. Monsieur Mamadou TOURE joueur à Barcelone parraine le club.
- Club entreprise** : créé en 2023, elle fédère l'ensemble des entreprises de Villeneuve. Elle est l'interlocuteur entre les entreprises et l'administration. Propose des actions en faveur des salariés, des partenariats, souhaite mettre en place le cahier des partages.



**Merci pour  
votre  
attention.**

